



EN CAP,
JE VOTE
SNUIPP



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

CLIQUEZ-VOTEZ

EN CT,
JE VOTE
FSU



À partir du 27 novembre et jusqu'au 4 décembre, vous serez appelé à élire vos représentants lors des élections professionnelles de l'Éducation nationale. Le vote sera électronique.

ÉTAPE 2

POUR QUE VOTRE VOIX COMPTE,
CONSERVEZ VOTRE IDENTIFIANT DE VOTE



RÉCEPTION DE
VOTRE IDENTIFIANT
DE VOTE



> Votre identifiant de vote arrivera, entre le 4 et le 13 novembre, sous pli cacheté sur votre lieu d'affectation.



> Il arrivera à votre domicile si vous êtes remplaçant-e ou en situation particulière (congé parental, CLM, CLD...)

VOUS N'AVEZ
PAS REÇU VOTRE
IDENTIFIANT LE 13 NOVEMBRE ?

Ou vous souhaitez l'avoir sur un autre support.

Vous pouvez l'obtenir via votre compte électeur
> il vous sera envoyé par mail ou par SMS

Mot de passe créé ?
Identifiant récupéré ?

DÈS LE 27
NOVEMBRE,
VOTEZ !

En cas de problème,
contactez votre section
départementale :

www.snuipp.fr/
-Les-sections-

PLUS NOMBREUX POUR ÊTRE PLUS FORTS,
DÈS LE 27 NOVEMBRE,

VOTEZ
SNUIPP-FSU

VOTER,
C'EST FACILE !
<http://elections2014.snuipp.fr>



EN CAP,
JE VOTE
SNUIPP



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES

CLIQUEZ-VOTEZ

EN CT,
JE VOTE
FSU



À partir du 27 novembre et jusqu'au 4 décembre, vous serez appelé à élire vos représentants lors des élections professionnelles de l'Éducation nationale. Le vote sera électronique.

RAPPEL

**POUR QUE VOTRE VOIX COMPTE,
IL FAUT ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE**



CONSULTATION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Pour consulter la liste électorale et la liste de vos scrutins, dès le 16 octobre, rendez vous sur votre compte électeur.

Vous êtes professeur-e des écoles, instituteur, institutrice ou PEGC
➤ vous avez 4 scrutins.

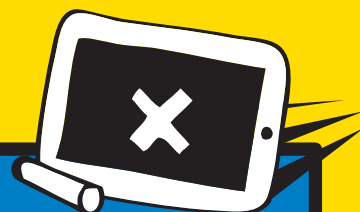
Vous êtes directeur ou directrice de SEGPA, d'EREA ou d'établissement spécialisé
➤ vous avez 5 scrutins.

Vous êtes PE STAGIAIRE
➤ vous avez 2 scrutins.

Vous êtes AED, AESH, assistant-e en langue
➤ vous avez 3 scrutins*.

Vous êtes en CUI ou EAP
➤ vous avez 2 scrutins*.

* sous réserve de la date et de la durée du contrat



UNE ERREUR ?

Vous pouvez contester en ligne ou vous adresser à votre section départementale du SNUipp-FSU.

Vous n'avez pas encore créé votre compte électeur ?

Voter, c'est facile :

<http://elections2014.snuipp.fr>

Contactez votre section départementale :

www.snuipp.fr/-Les-sections-



**VOTEZ
SNUIPP-FSU**

**VOTER,
C'EST FACILE !**
<http://elections2014.snuipp.fr>

**PLUS NOMBREUX POUR ÊTRE PLUS FORTS,
DÈS LE 27 NOVEMBRE,**